

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 027-212700157-20250512-DE_2025_34-DE

N°2025/34

SEANCE DU LUNDI 12 MAI 2025

Date de la convocation :
Le 06/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq,

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	9
Pouvoirs	3
Votants	12

Le lundi douze mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON.
Mmes : BARBARAY, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

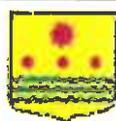
Absents excusés avant donné pouvoir :

M. DESPLANQUE à M. CHAUSSON,
Mme FERAILLE à M. MOGLIA,
M. SIAUSSAT à M. MORENNE.

Absents excusés :

M. DAUSTER,
Mme JACOB,
M. MALVOISIN.

Secrétaires de séance : Mme LEPAGE



ANDE

Objet de la délibération : Demande de fond de concours supplémentaires remplacement des fenêtres (phase 2) de l'école.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à nos demandes de subventions, pour le projet de des fenêtres de l'école, le département n'a pas retenu notre dossier.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a effectué une demande d'aide supplémentaire pour ce projet, auprès de l'Agglomération Seine-Eure.

Monsieur Le Maire présente le nouveau plan de financement, en annexe à la délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le projet inscrit au vote du budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT le refus d'aide du département ;

CONSIDERANT la DETR (attribuée par l'Etat);

CONSIDERANT la réponse positive de l'Agglomération à notre demande d'aide supplémentaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement annexé à la présente délibération.
- DEMANDE un fond de concours supplémentaire, auprès de l'Agglomération.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents, pour la mise en place de ce projet et la demande de fond de concours, supplémentaire.

Fait et Délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Secrétaire de Séance
Barbara LEPAGE

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA



En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage.



ANDÉ



**DE 2025/34
PLAN DE FINANCEMENT
RENOVATION THERMIQUE ECOLE PRIMAIRE
PHASE 2**

Nature des travaux : Rénovation thermique école primaire : Phase 2.

Coût des travaux : 47 845,74 € HT – 57 414,89 € TTC

Financement :

Subvention DETR (30%) :	14 136,00 €
Fond de concours Agglomération (20%) :	9 424,29 €
Fond de concours supplémentaire Agglomération :	7 068,00 €
Fonds propres :	17 217,45 €

TOTAL : 47 845,74 € HT

Fait à Andé, le 12 mai 2025

Le Maire,

J.M. MOGLIA

